

DIRECTION TECHNIQUE

N/Réf. : ANRT/DTEC/DAA/SAG/BD/1516/2018

Rabat, le

24 OCT. 2018

CERTIFICAT D'AGRÉMENT

- VU LA LOI N° 24-96 RELATIVE À LA POSTE ET AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE ET COMPLÉTÉE ;
- VU LA DÉCISION ANRT/DG/N° 12/04 DU 29/12/2004 FIXANT LE RÉGIME D'AGRÉMENT DES ÉQUIPEMENTS TERMINAUX ET DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES TELLE QUE COMPLÉTÉE PAR LA DÉCISION ANRT/DG/N° 06/06 DU 28 JUILLET 2006 ;
- VU LA DÉCISION ANRT/DG/N° 04/14 DU 17 FÉVRIER 2014 FIXANT LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES D'AGRÉMENT DES ÉQUIPEMENTS TERMINAUX ET DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES ;
- VU LA DÉCISION ANRT/DG/N° 08/13 DU 20 JUIN 2013 FIXANT LES CONDITIONS TECHNIQUES D'UTILISATION DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES COMPOSÉES D'APPAREILS DE FAIBLE PUISSANCE ET DE FAIBLE PORTÉE (A2FP) TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE ET COMPLÉTÉE PAR LA DÉCISION ANRT/DG/N° 04/16 DU 19 SEPTEMBRE 2016 ;
- VU L'ENGAGEMENT DE CONFORMITÉ AUX SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DÉCLARÉES DÉPOSÉ LORS DE LA DEMANDE.

L'ANRT DÉCIDE D'ACCORDER L'AGRÉMENT À L'ÉQUIPEMENT DÉSIGNÉ CI-DESSOUS :

DÉSIGNATION	Lecteur RFID UHF	N° D'AGRÉMENT	MR 17796 ANRT 2018
MARQUE	PEPPERL+FUCHS	DÉLIVRÉ LE	24/10/2018
TYPE	IUH-F190-V1-FR1-15	EXPIRE LE	23/10/2028
FABRICANT	PEPPERL+FUCHS		

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

BANDES DE FRÉQUENCES	ÉMISSION	RÉCEPTION
	[867,6 - 868] MHz	[867,6 - 868] MHz
PUISSANCE APPARENTE RAYONNÉE: 500mW		

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES APPLICABLES :

INTERFACES SOUMISES À L'AGRÉMENT	ASPECT TÉLÉCOMMUNICATIONS	COMPATIBILITÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE	SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	EXPOSITION AUX RAYONNEMENTS ÉLECTROMAGNÉTIQUES
RADIOÉLECTRIQUE RFID	ANRT-STAIR-A2FP-RFID	EN 301489-1/3	EN 62368-1	EN 50364 EN 62311

CONDITIONS DE COMMERCIALISATION :

- LES PERSONNES, PHYSIQUES OU MORALES, QUI SOUHAITENT COMMERCIALISER L'INTERFACE RADIOÉLECTRIQUE **A2FP** PRÉSENTE DANS LE MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT DOIVENT :
 - DÉPOSER, AU PRÉALABLE, UNE DEMANDE AUPRÈS DE L'ANRT, ACCOMPAGNÉE D'UN ENGAGEMENT D'UNEMENT REMPLI, CONFORMÉMENT À LA DÉCISION ANRT/DG/N° 08/13 SUSMENTIONNÉE ;
 - TENIR À JOUR UN REGISTRE COMPORTANT LES INFORMATIONS DEMANDÉES PAR LADITE DÉCISION.

CONDITIONS D'USAGE :

- LE PRÉSENT CERTIFICAT D'AGRÉMENT NE REMPLACE PAS LES ACCORDS, AUTORISATIONS ET AGRÉMENTS CORRESPONDANTS QUI DOIVENT ÊTRE SOLlicitÉS ET OBTENUS AUPRÈS DES AUTORITÉS CONCERNÉES CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.
- L'UTILISATION DE L'INTERFACE RADIOÉLECTRIQUE **A2FP** PRÉSENTE DANS LE MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT EST LIBRE SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES CONDITIONS D'EXPLOITATIONS PRÉCISÉES DANS LES DÉCISIONS SUSMENTIONNÉES RÉGISSANT L'USAGE DES APPAREILS DE FAIBLE PORTÉE ET FAIBLE PUISSANCE (**A2FP**);
- L'UTILISATION DU MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT DOIT SE FAIRE CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR ET DANS LE RESPECT DES VALEURS NATIONALES. AUSSI, IL NE DOIT, EN AUCUN CAS, ÊTRE DISTRIBUÉ OU COMMERCIALISÉ, À TITRE GRATUIT OU ONÉREUX, AVEC UNE CARTE GÉOGRAPHIQUE PRÉINSTALLÉE PORTANT ATTEINTE À L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE DU ROYAUME DU MAROC.
- TOUTE MODIFICATION QUE SUBIT CE MATÉRIEL POSTÉRIEUREMENT À SON AGRÉMENT, NOTAMMENT AU NIVEAU DE SES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, CE MATÉRIEL DEVRA ÊTRE SOUMIS À UN NOUVEL AGRÉMENT.
- EN CAS DE CHANGEMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, RENDANT NÉCESSAIRE D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU PRÉSENT ÉQUIPEMENT OU À LA PROCÉDURE APPLICABLE POUR SON USAGE OU SON AGRÉMENT, VOTRE SOCIÉTÉ SERA TENUE DE S'Y CONFORMER.
- EN CAS D'INFRACTION À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, CET AGRÉMENT PEUT ÊTRE SUSPENDU OU RETIRÉ. VOTRE SOCIÉTÉ EST PASSIBLE DES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.

CERTIFICAT D'AGRÉMENT ACCORDÉ À :

RAISON SOCIALE : **INCOFI**
 ADRESSE : 47, RÉSIDENCE BELLE VUE ANGLE BD SIDI MED BEN ABDELLAH ET RUE N°1 ÉTAGE 6 APPT2 CASABLANCA.

AGENCE NATIONALE DE RÉGLEMENTATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
ANRT

Abdelkarim BELKHADIR

Chef du Service Agréments